

## PORTANT COMPOSITION DU JURY DIU Infirmier(e) de Santé au Travail - 1ère année

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen DIU Infirmier(e) de Santé au Travail - 1ère année comme suit :

##### Membres du jury

Frederic DUTHEIL, Président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Gil BOUDET, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### Semestre 1

Vincent LOPEZ, PRATICIEN HOSPITALIER

Vincent BONNETERRE, INTERVENANT EXTERIEUR

Barbara CHARBOTEL, INTERVENANT EXTERIEUR

Jean-Baptiste FASSIER, INTERVENANT EXTERIEUR

Luc FONTANA, INTERVENANT EXTERIEUR

Carole PELISSIER, INTERVENANT EXTERIEUR

##### Semestre 2

Vincent BONNETERRE, INTERVENANT EXTERIEUR

Barbara CHARBOTEL, INTERVENANT EXTERIEUR

Jean-Baptiste FASSIER, INTERVENANT EXTERIEUR

Luc FONTANA, INTERVENANT EXTERIEUR

Carole PELISSIER, INTERVENANT EXTERIEUR

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 9 mai 2025